



Bureau
international
du Travail

LE POINT SUR *SafeWork*

LA SECURITE ET LA SANTE AU TRAVAIL DANS LES FAITS

Deux millions de personnes meurent chaque année d'accidents et de maladies liés au travail. Environ 270 millions d'accidents de travail et 160 millions de maladies professionnelles se produisent tous les ans par le monde. L'OIT estime que quatre pour cent du produit intérieur brut (PIB) mondial est perdu dans ces accidents et maladies.

L'OIT n'a jamais accepté que les blessures et maladies soient considérées comme des « risques du métier ». Dans le contexte de la mondialisation, le nouveau défi est de garantir qu'un nombre croissant de travailleurs bénéficie d'un environnement de travail sûr et salubre. C'est pourquoi l'OIT a désigné le 28 avril – jour que le mouvement syndical international a choisi pour commémorer les victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles – comme Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail, en insistant sur la promotion d'une culture de la sécurité et de la santé sur les lieux de travail à travers le monde.

L'expérience a montré qu'une culture de la sécurité est bénéfique tant pour les travailleurs et les employeurs que pour les gouvernements. Plusieurs techniques de prévention se sont avérées efficaces à la fois pour éviter les accidents sur les lieux de travail et pour améliorer les performances économiques. Les normes élevées de sécurité en vigueur aujourd'hui dans certains pays sont un résultat direct de politiques à long terme encourageant le dialogue social tripartite, la négociation collective entre syndicats et employeurs et une bonne législation sur la sécurité et la santé appuyée par une inspection du travail efficace.

Dans les pays en développement, la plupart des maladies et accidents liés au travail se produisent dans des secteurs tels que l'agriculture, la pêche, l'exploitation forestière, les mines et la construction. Un faible niveau d'alphabétisation et une mauvaise formation aux techniques de sécurité conduisent à d'importants taux de décès dus aux incendies et à l'exposition à des substances dangereuses, ce qui affecte, entre autres, les travailleurs du secteur informel.

Statistiques clés

- Chaque jour, 5 000 personnes en moyenne meurent suite à des maladies ou accidents liés au travail.
- Chaque année, environ 270 millions de personnes sont victimes d'accidents du travail (mortels ou non), et 160 millions de personnes souffrent de maladies professionnelles. Dans un tiers de ces cas, la maladie entraîne la perte d'au moins quatre jours de travail.
- Il y a environ 355 000 accidents mortels sur les lieux de travail chaque année. On estime que la moitié d'entre eux se produisent dans l'agriculture, secteur qui emploie la moitié de la main-d'œuvre mondiale. Parmi les autres branches à haut risque, on trouve les mines, la construction et la pêche commerciale.
- Quatre pour cent du produit intérieur brut mondial (1 251 353 millions de dollars) sont perdus dans les coûts liés aux lésions, décès et maladies liés au travail, une perte due aux journées d'absence, aux traitements médicaux ainsi qu'aux prestations d'invalidité et de survivant.
- La perte de PIB provoquée par les coûts des décès et maladies dans la main-d'œuvre est 20 fois plus grande que toute l'aide publique en faveur des pays en développement.
- Chaque année, 12 000 enfants meurent au travail.
- Les substances dangereuses tuent 340 000 travailleurs par an. L'amiante provoque à lui seul la mort de 100 000 personnes.
- On estime à 11 millions le nombre de travailleurs qui sont suivis médicalement de par le monde suite à une exposition aux rayonnements ionisants.
- Dans certains types de travail, on compte pour chaque décès pas moins de 5 000 lésions nécessitant un traitement de premier soin.
- Les maladies cardiaques et musculo-squelettiques représentent plus de la moitié des coûts attribués aux maladies professionnelles.
- Le cancer est la cause la plus importante de décès liés au travail, avec 32 pour cent des cas.
- Accidents et violence provoquent autant de décès liés au travail que les maladies transmissibles.
- Les études montrent qu'entre 50 et 60 pour cent de l'absentéisme maladie chez les travailleurs en Europe sont liés au stress professionnel.
- La majorité des 100 millions d'entreprises du monde sont de petite taille. Plus d'un milliard de travailleurs, sur les trois milliards que compte le monde, travaillent comme indépendants dans l'agriculture ou pour le compte de petites installations.

Etablir et appliquer une culture de la sécurité et de la santé sur le lieu de travail

Une culture de la sécurité sur le lieu de travail intègre toutes les valeurs, attitudes, règles, approches participatives et pratiques de gestion ainsi que tous les comportements au travail qui conduisent à créer un environnement de travail sûr et salubre – un endroit où les travailleurs peuvent produire avec un haut niveau de qualité et de productivité. La convention de l'OIT (n°155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, offre une structure de nature à soutenir l'existence d'une culture de la sécurité et de la santé au travail.

Une prévention efficace des maladies professionnelles et des accidents du travail commence au niveau de l'entreprise, mais implique aussi une large participation des gouvernements ainsi que des organisations de travailleurs et d'employeurs. La participation des travailleurs, la mise en œuvre de mesures d'organisation du travail, la formation et l'information des travailleurs ainsi que les activités d'inspection sont des outils importants pour promouvoir une culture de la sécurité et de la santé. La façon de gérer une entreprise et l'engagement de cette entreprise jouent un rôle clé dans ce domaine, comme le démontre le fait que les entreprises qui disposent de systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail (OSH-MS) ont de meilleurs résultats en termes de sécurité et de productivité que celles qui n'en ont pas. L'inspection du travail organisée par le gouvernement a elle aussi un rôle crucial à jouer pour promouvoir, surveiller et assurer le respect des normes internationales du travail en matière de sécurité et de santé (et informer de leur existence), sur la base des conventions clés de l'OIT dans ce domaine. Près de 130 Etats Membres ont ratifié la convention (n°81) sur l'inspection du travail, 1947, ce qui en fait l'un des instruments les plus ratifiés de l'OIT, un instrument qui ouvre la porte à la coopération technique et à la promotion d'une culture de la sécurité et de la santé.

Les nouveaux principes directeurs de l'OIT concernant les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail (ILO-OSH 2001) constituent un outil fort et unique afin de développer une culture de la sécurité et de la santé durable au niveau de l'entreprise et des mécanismes qui améliorent continuellement les conditions de travail et l'environnement. De son côté, l'OIT déploie des efforts pour améliorer l'application des normes de sécurité et de santé à travers le développement d'une approche intégrée qui rationalise tous ses moyens d'action, en ce compris l'activité normative, les codes et principes directeurs, la coopération technique, la coopération internationale, l'analyse statistique et la diffusion d'informations, et ce afin d'obtenir une application plus efficace de la sécurité et de la santé au travail de la part des Etats Membres.

Le rôle de l'OIT

L'Organisation internationale du Travail a été fondée pour assurer à chacun le droit de gagner sa vie dans la liberté, la dignité et la sécurité – ce qui comprend le droit à des conditions de travail décentes et sûres. Au cours du siècle dernier, les pays industrialisés ont connu une diminution nette du nombre de lésions graves, en premier lieu grâce aux avancées concrètes pour rendre le lieu de travail plus salubre et plus sûr. Le défi est d'étendre les bénéfices de cette expérience à toute la main-d'œuvre mondiale.

Le programme SafeWork de l'OIT répond à ce défi. Ses premiers objectifs sont de susciter une prise de conscience mondiale de l'ampleur et des conséquences des accidents, blessures et maladies liés au travail ; de promouvoir un objectif de protection de base pour tous les travailleurs, en conformité avec les normes internationales du travail ; de renforcer les moyens d'action des Etats Membres et des entreprises ; d'établir et de mettre en œuvre des politiques et des programmes efficaces de protection et de prévention.

Dans ce contexte, l'OIT est consciente du besoin de renforcer les capacités techniques et de mise en œuvre de politiques des institutions gouvernementales ainsi que des organisations d'employeurs et de travailleurs, afin de leur permettre de traiter directement et efficacement les problèmes de sécurité et de la santé au travail. Ce besoin est satisfait à travers l'offre d'orientations pratiques et de conseils techniques, d'activités de formation et de sensibilisation, comme le programme de formation SOLVE qui traite des problèmes psychosociaux au travail et de la santé au travail (notamment des maladies respiratoires, des rayonnements et des dangers liés à la démolition de bateaux). Le Centre international d'informations de sécurité et santé au travail (CIS) de l'OIT joue lui aussi un rôle important, tout comme ses homologues dans plus de 100 pays. Dans toutes ces questions, une grande priorité devrait être donnée au soutien de la coopération entre employeurs et travailleurs dans la mise en œuvre de programmes de sécurité et de santé .

Pour plus d'informations : www.ilo.org

Normes de l'OIT

Il existe plus de 70 conventions et recommandations de l'OIT liées aux questions de sécurité et de santé. Beaucoup d'autres ont trait à des domaines qui touchent clairement à l'agenda de la prévention – par exemple l'inspection du travail, la liberté d'association, la négociation collective, l'égalité entre hommes et femmes ou encore le travail des enfants. L'OIT a aussi publié plus de 30 recueils de directives pratiques sur la sécurité et la santé au travail. Plus d'informations sont disponibles sur le site de Safework à l'adresse www.ilo.org/safework.

Bureau international du Travail

4 route des Morillons

CH-1211 Genève 22

Suisse

Tél. 41 22 799 7912

Fax 41 22 799 8577

www.ilo.org/communication